



## Fiche argumentaire n°4

Avril 2010

# Les pensions des fonctionnaires sont comparables à celles du privé

## La part des dépenses de retraite des fonctionnaires est proportionnelle à leur nombre dans la population active

Les dépenses de pensions sont présentées comme représentant des sommes exorbitantes dans le budget général: 49 milliards en 2010 sur 117 milliards de dépenses de personnel et 285 milliards de dépenses du budget général.

En fait sur 43,5 milliards de dépenses de pensions en 2008, les pensions des fonctionnaires civils autres que ceux de La Poste et France Telecom n'ont représentés que 27 milliards d'euros.

L'ensemble des fonctionnaires, en poste dans les administrations, les collectivités locales et les établissements de santé, ont représenté 39,5 milliards de dépenses de retraites pour 244 milliards de dépenses totales pour tous les régimes de retraite en 2008. Hors La Poste et France Telecom, qui sont dorénavant des sociétés anonymes, les fonctionnaires titulaires sont 3,9 millions sur une population en emploi de 26 millions de personnes en 2008.

**Les fonctionnaires en postes dans les administrations, les collectivités locales et les établissements de santé ont représentés 16% des dépenses de retraites en 2008, et représentent 15% des salariés.**

Cette différence assez faible s'explique largement par le fait que les cadres sont deux fois plus nombreux parmi les fonctionnaires, 30% contre 16% dans le privé, du fait des enseignants.

Si on ne compte pas les 900.000 enseignants la répartition par catégorie est la même pour les fonctionnaires et les salariés du privé: 16% de cadres (cadre A), 26% de professions intermédiaires (cadre B), 56% d'employés et d'ouvriers (cadre C).

## Les retraites des fonctionnaires sont dans la moyenne nationale, sauf pour l'Etat qui a 50 % de cadres

Le 7<sup>ème</sup> rapport du COR montre que le montant moyen des retraites de droits propres était de 1288 euros en France, mais de 1617 euros pour

les hommes et de 782 euros pour les femmes (1011 avec les pensions de réversion).





Les pensions des fonctionnaires sont comparables à celles du privé

En 2009, la pension moyenne des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers était de 1.146 euros, donc inférieure à la moyenne nationale. La pension moyenne des fonctionnaires civils

de l'Etat était de 1748 euros, avec une part de cadre de 50% des effectifs, trois fois plus importante que dans la population totale.

	Montant moyen des retraites (7 <sup>eme</sup> rapport du COR)	Territoriaux et hospitaliers (CNRACL 2009)	Etat
Retraite moyenne	1288 euros	1146 euros	1748 euros
Hommes	1617 euros	1280 euros	
Femmes	782 euros (1011 euros avec la réversion)	1082 euros	

## Réduire le montant des retraites, c'est aussi aggraver l'inégalité entre hommes et femmes au lieu de la réduire

L'Agirc et l'Arrco, les retraites complémentaires du privé, ont calculé pour 2004 la différence entre les retraites de droits propres (hors

réversion,...) des hommes et des femmes pour les salariés du privé.

2004 retraites de droits propres (hors réversion)	Retraite moyenne des salariés du privé	Retraite moyenne des cadres du privé
Hommes	1657 euros	2468 euros
Femmes	650 euros	1679 euros
Différence hommes/femmes	-61 %	- 32%

## La différence entre hommes et femmes est bien plus importante dans le privé que dans le public

En effet, le rapport 2008-9 sur la fonction publique donne des chiffres sur les retraites des fonctionnaires et les différences entre hommes et femmes. On voit que les retraites des hommes fonctionnaires sont plutôt inférieures à celles des hommes du privé, sauf pour l'Etat.

Par contre les retraites des femmes fonctionnaires sont nettement supérieures à celles des salariées du privé.

**Le seul « privilège » dont bénéficient les fonctionnaires, ce sont les femmes fonctionnaires qui l'ont. Et c'est tout simplement ce-**

**lui d'être considérées de façon moins inégalitaire dans le public que dans le privé.**

**Dans ces conditions un alignement du public sur le privé signifiera d'abord et avant tout une diminution des pensions de retraite des femmes fonctionnaires, qui subissent le plus toute augmentation de la durée d'assurance et toute remise en cause des droits familiaux.**

Le pouvoir prépare une réforme non seulement socialement injuste, mais aussi sexiste et discriminatoire.